



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

Kinshasa, le

03 OCT 2023

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

**2^{ème} Direction Chargée des Cultes,
Associations et EUP**

N°JUST./SG/20/TK/ 4910 /2023

Transmis copie pour information :

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Justice ;
- (Monsieur le Chef de Division Urbaine de la Justice (Tous) à **Kinshasa/Gombe**
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Mont-Ngafula à **Kinshasa**

Objet : Accusé de réception

F.92/14.888

Dos. Asbl : «MATUMAINI»

A Madame LUSETT TEIXEIRA,

**Directrice Exécutif de l'Asbl dénommée : «
MATUMAINI» en sigle «»**

**Au n°29 de l'Avenue By-Pass,
Commune de Mont-Ngafula**

VILLE-PROVINCE DE KINSHASA/RDC

Madame la Directrice Exécutif,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre actualisée du 27 mai 2011, adressée à son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, par laquelle vous sollicitez l'obtention de la Personnalité Juridique en faveur de votre Association Sans but lucratif non Confessionnelle de Droit Congolais dénommée «MATUMAINI» et vous en remercie.

Enregistré sous le numéro **F.92/14.888**, je vous informe que le dossier de votre Association doit être constitué conformément aux prescrits des articles 3,4,5,6,7,8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et aux EUP avant sa transmission à Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour la signature de l'arrêté lui accordant la Personnalité Juridique.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Exécutif**, l'assurance de ma considération distinguée.

MUTOMBO MUKENGELE Willy
Le Directeur Chef de Services
des Cultes et Associations
MUTOMBO MUKENGELE Willy
2^e DIRECTION
CULTES ET
ASSOCIATIONS
B.P. 29 KIN I
Palais de la Justice, Kinshasa/Gombe